



Association "LES AMIS DU PATRIMOINE RENNAIS"
13 Square Lucien Rose – 35000 RENNES
www.amispatrimoinerenneais.org

INITIATIVE CITOYENNE
Consultation des habitant(e)s sur le devenir du patrimoine de Rennes

1- Cadre de l'initiative citoyenne (Réservée aux habitant(e)s de Rennes)

La Charte de la Démocratie locale, votée en Conseil Municipal le 09 mars 2014, stipule que les habitant(e)s peuvent demander l'inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal de toute question, proposition, à condition, entre autres, que la demande soit validée par les signatures de 1000 résidents rennais.

"Les habitants peuvent demander l'inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal, afin que celui-ci débattre, de toute question, proposition ou demande d'organisation d'une consultation locale (qui aura valeur d'avis) sur un sujet de compétence de la commune.

Les conditions sont les suivantes :

** Signature validée de 1000 résidents rennais*

** Champ de compétence communale*

** Compatibilité avec les valeurs de la présente charte (Procédure suspendue dans les 6 mois précédant une échéance électorale municipale et dans les 3 mois précédant les autres élections)"*

2- Présentation de l'initiative citoyenne

L'association Les Amis du Patrimoine Rennais, ses membres du Conseil d'Administration et du bureau, ses adhérent(e)s et sympathisant(e)s, et toutes personnes sensibles au devenir du patrimoine de Rennes demandent l'inscription à l'Ordre du Jour d'un prochain Conseil Municipal d'une question concernant les trop nombreuses destructions de bâtiments patrimoniaux

3- Contenu de l'initiative citoyenne

A Rennes, la Municipalité accorde des permis de démolir pour des maisons ou hôtels particuliers privés et des locaux professionnels, des établissements publics. Ces bâtiments présentent un grand intérêt patrimonial. A leur place, seront construits des immeubles, souvent d'une grande banalité architecturale. Ces opérations se font essentiellement au nom d'une volonté politique de densification à tout prix.

4- Question à inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal de Rennes (Charte de la Démocratie locale)

Les Rennaises et les Rennais signataires de cette initiative citoyenne interpellent la Municipalité de Rennes pour qu'elle inscrive à l'Ordre du Jour d'un prochain Conseil Municipal la question suivante :

Plutôt qu'accorder des permis de démolir pour des bâtiments anciens dont la valeur patrimoniale est souvent avérée, est-il possible d'en envisager la rénovation et l'adaptation aux exigences énergétiques actuelles en veillant à préserver leur environnement paysager?

Les signataires de cette initiative citoyenne sont très attachés au maintien de la diversité architecturale de leur ville. Ils souhaitent conserver son attractivité et la qualité du bien vivre ensemble qui la caractérise.

Les signataires de cette initiative citoyenne sont convaincus que faire la promotion de la réhabilitation du bâti patrimonial apportera un développement indéniable des entreprises artisanales locales.

Les signataires de cette initiative citoyenne sont attentifs, à l'heure de la COP 21, à ce que les décisions prises par le Conseil Municipal garantissent un bilan carbone optimal.